



Analyse : 1^{er} octobre au 31 décembre 2009

SCPI

Bulletin trimestriel

Au 31/12/2009

ACTI PIERRE 1

Valeur de réalisation 2008 :
68 490 220 €

Revenu brut prévisionnel 2010 : 25,80 €

Rendement prévisionnel 2010 : 5,27%
(Dividende prévisionnel 2010 /
dernier prix acheteur 2009)

Marché secondaire

Prix d'exécution : 490,00 €
Parts en attente de vente : 0,25%

Taux d'occupation financier : 95,02%
(moyenne trimestrielle)

ACTI PIERRE 2

Valeur de réalisation 2008 :
77 350 305 €

Revenu brut prévisionnel 2010 : 17,40 €

Rendement prévisionnel 2010 : 5,56%
(Dividende prévisionnel 2010 /
dernier prix acheteur 2009)

Marché secondaire

Prix d'exécution : 313,00 €
Parts en attente de vente : 0,02%

Taux d'occupation financier : 99,21%
(moyenne trimestrielle)

ACTI PIERRE 3

Valeur de réalisation 2008 :
103 893 063 €

Revenu brut prévisionnel 2010 : 16,92 €

Rendement prévisionnel 2010 : 5,41%
(Dividende prévisionnel 2010 /
dernier prix acheteur 2009)

Marché secondaire

Prix d'exécution : 313,00 €
Parts en attente de vente : 0

Taux d'occupation financier : 95,29%
(moyenne trimestrielle)

Société de gestion

CILOGER

Mesdames, Messieurs,

En 2009, compte tenu de la conjoncture économique difficile, les particuliers, moins confiants en l'avenir ont consommé différemment, même si le pouvoir d'achat a pu être relativement préservé en France, à la différence d'autres pays européens. Hormis le secteur automobile qui a bénéficié de mesures gouvernementales spécifiques, les achats importants et les achats « coup de cœur » ont eu tendance à diminuer, entraînant une baisse de chiffre d'affaires de nombreux commerçants. Quant aux enseignes, en perpétuel renouvellement et à la recherche de nouvelles niches, elles ont joué de plus en plus sur la différenciation et la refondation de leurs marques.

Sur les trois premiers trimestres 2009, les investissements en commerce ont représenté un total de 966 millions d'euros, dont 630 millions concentrés sur quatre actifs, soit une progression de 26% par rapport à la même période en 2008. Le commerce est la seule classe d'actif immobilier à avoir connu une augmentation des valeurs et investissements dans un contexte de ralentissement généralisé (très inférieur à 2007).

Confrontés à l'accroissement des risques locatifs, les acquéreurs ont privilégié les produits sécurisés tels que les commerces pieds d'immeuble et les centres commerciaux de centre-ville. A contrario, les investissements en commerce de périphérie, notamment les parcs d'activités commerciales, ont accusé un ralentissement très important. Les loyers ont de ce fait conservé le plus souvent des valeurs fortes dans les rues les plus recherchées, tandis que dans les rues secondaires, des baisses ont été observées tout au long de l'année.

Les investisseurs et les enseignes restent très sélectifs, la concurrence devrait s'accroître, tant en matière d'investissement, ce qui induira une pression baissière sur les taux de rendement des meilleurs emplacements, qu'en matière d'implantation des enseignes garantissant ainsi un niveau de loyers élevé pour ces locaux commerciaux particulièrement recherchés.

Dans un contexte économique très perturbé, grâce à leurs atouts et à la qualité de leurs patrimoine, vos SCPI ont confirmé leur capacité de résistance, et ont continué d'afficher d'excellents résultats en termes de valorisation du patrimoine, d'occupation et de rendement.

Les expertises immobilières réalisées fin 2009 par Atis Real Expertises font ressortir des augmentations comprises entre 0,7% et 0,9% à périmètres constants sur les valorisations des actifs, confirmant ainsi les capacités de résistances patrimoniales de vos SCPI. Dans cet esprit, ACTIPIERRE 2 a acquis en décembre un commerce pied d'immeuble sur la place de la Madeleine, adresse parisienne qui figure parmi les plus prestigieuses.

Les incidences contentieuses sur la perception des loyers, bien qu'en augmentation conjoncturelle, sont restées encadrées, notamment grâce à une activité locative fondée sur la négociation, l'accompagnement des locataires en place et la recherche active de nouveaux locataires pérennes. ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3 continuent ainsi d'afficher des taux d'occupation financiers élevés, compris en fin d'année entre 95% et 99%, eu égard au climat économique actuel. Les rendements de l'année 2009 de respectivement 5,5%, 6,38% et 6,02% pour ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3 sont restés bien supérieurs aux taux offerts par les placements sans risques. Parallèlement, les reports à nouveau (réserves) ont été confortés, permettant ainsi à vos SCPI d'appréhender favorablement l'exercice 2010, et cela même en cas de persistance de la crise économique.

Reflets de l'intérêt des épargnants et de la presse financière, les prix d'exécution du marché secondaire ont continué de progresser en 2009, avec des augmentations respectives de 0,9%, 23,3% et 13,4% pour ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3. Les nombres de parts en attente de vente se sont par ailleurs dans l'ensemble fortement réduits, passant globalement de 0,24% à 0,05% à la fin de l'exercice 2009.

En matière de vie sociale, lors des prochaines assemblées générales de juin 2010, votre SCPI ACTIPIERRE 1 et ACTIPIERRE 3 procéderont au renouvellement de leurs Conseils de surveillance. Vous trouverez les modalités de candidature à la rubrique « Vie sociale » du présent bulletin.

Enfin, à l'aube de cette nouvelle décennie, permettez moi de vous adresser au nom de CILOGER, tous nos vœux de bonheur, santé et prospérité pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurent FLÉCHET

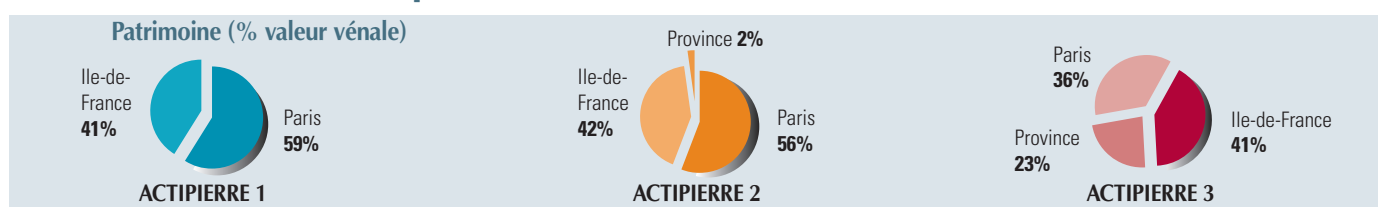
Président du Directoire - CILOGER

Evolution du capital

	Nombre d'associés	Capital nominal	Capitalisation ⁽¹⁾
ACTI PIERRE 1	2 542	23 409 000 €	74 970 000 €
ACTI PIERRE 2	3 245	45 810 000 €	93 900 000 €
ACTI PIERRE 3	2 225	60 502 850 €	124 179 620 €

(1) Nombre de parts x dernier prix acheteur sur le marché secondaire organisé

Evolution du patrimoine



Investissements – Arbitrages

- Pour ACTIPIERRE 1, plusieurs dossiers d'investissements sont actuellement en cours d'étude en vue d'affecter le solde à investir (1,06 M€) et d'utiliser la ligne de crédit autorisée par l'assemblée générale de juin 2009 (5 M€). Le plus avancé est un commerce sis dans le centre ville d'une commune majeure des Yvelines (78) représentant 1M€.
- Pour ACTIPIERRE 2, une boutique pied d'immeuble a été acquise le 21 décembre 2009, dans l'un des secteurs les plus dynamiques de Paris en matière de produits de luxe, au 6 place de la Madeleine (8^{ème}). Louée à l'enseigne « Margaret Howell », marque anglaise de vêtement haut de gamme comptant deux points de vente à Paris et quatre à Londres, le prix acte en mains de cet investissement ressort à 2 361 000 €. La rentabilité nette est de 6,62%, attractive au regard de la situation de ce bien et de la rareté de produits équivalents sur le marché.
En intégrant cette dernière acquisition, l'autorisation renouvelée par l'assemblée générale de juin 2009 de surinvestir à hauteur de 7 M€ est désormais pleinement utilisée.
- Pour ACTIPIERRE 3, aucun mouvement de patrimoine n'a eu lieu ce trimestre. Le solde à investir est de 386 410 euros, insuffisant pour réaliser une acquisition en adéquation avec la stratégie d'investissement, tant en terme de valorisation patrimoniale que de sécurité de revenus.

Mouvements locatifs



Libérations :

- Saint Germain en Laye (78) – 75 rue au Pain - C - 56 m²
- Vitry sur Seine (94) - 21 rue du 8 mai 45 - C - 117 m²
- Issy les Moulineaux (92) - 16 rue Hoche - B - 208 m²
- Creil (60) - Place Saint Médard - C - 1139 m²

Locations :

- Paris 14^e - 2/20 rue de l'Ouest - C - 117 m²
- Creil (60) - Place Saint Médard - C - 63 m²

Deux locaux ont été libérés dans le cadre de contentieux (Vitry sur Seine et Saint-Germain-en-Laye) et de congés (Issy-les-Moulineaux et Creil).

Deux congés à effet sur le 2^{ème} trimestre 2010 ont été reçus : ils concernent des locaux de bureaux à Saint-Germain-en-Laye. Deux cessions de fonds de commerce (rue Turbigo à Paris 1^{er} et Grande Rue à Sèvres) ont été réalisées.

Une cession de droit au bail a été effectuée au Vésinet (92 place de l'église) avec une légère augmentation de loyer et un droit d'entrée de 10 000 € HT.

Par ailleurs, deux renouvellements ont été concrétisés sur les boutiques parisiennes rue de Chaillot (16^{ème}) et rue de Grenelle (7^{ème}).



Libérations :

- Maisons Alfort (94) - 133 rue Jean Jaurès - C - 178 m²

Locations :

- Néant

S'il n'y a eu aucune cession de droit au bail ou de fonds de commerce, un renouvellement de bail a été effectué sur la boutique parisienne Quai des Célestins (4^{ème}).



Libérations :

- Le Cannet (06) - Place Sauvaigo - C - 38 m²
- Courbevoie (92) - 8 avenue Marceau - C - 83 m²

Locations :




- Armentières (59) - avenue Sanguier - C - 200 m²
- Argenteuil (95) - Rue Couturier - C - 200 m²

Deux locaux ont été libérés dans le cadre de l'expulsion du locataire (Le Cannet) et de résiliation amiable (Courbevoie). Deux nouveaux baux ont été signés sur les commerces d'Armentières (59), vacant depuis 2006, et Argenteuil (95) libéré suite à un redressement judiciaire.

Un congé à effet sur le 2^{ème} trimestre 2010 a été reçu sur la boutique parisienne de la rue Boulard (14^{ème}).

Enfin, deux baux à effet au 3^{ème} trimestre ont été renouvelés : rue Saint-André des Arts (75006) et rue Daumesnil (75012).

Occupation du patrimoine - Encaissements des loyers

	Taux d'occupation en loyers facturés en % (1)					Taux d'encaissement des loyers en % (2)			
	Taux moyen 2008	1 ^{er} trimestre 2009	2 ^e trimestre 2009	3 ^e trimestre 2009	4 ^e trimestre 2009	1 ^{er} trimestre 2009	2 ^e trimestre 2009	3 ^e trimestre 2009	4 ^e trimestre 2009
 ACTI PIERRE 1	98,32	99,01	97,09	97,22	95,22	94,08	92,73	94,55	92,38
 ACTI PIERRE 2	99,17	99,44	99,45	99,55	99,21	95,94	96,43	95,58	95,35
 ACTI PIERRE 3	97,29	96,90	96,58	96,49	95,29	95,32	96,53	95,98	97,56

(1) Loyers facturés
Loyers potentiels

(2) Loyers encaissés
Loyers facturés




Ce taux est calculé sur les bases suivantes :
- loyers du trimestre précédent
- encaissement relatif à ces loyers reçus à la date d'arrêté

Revenus distribués

Sur tous les véhicules, les revenus distribués par part au titre du quatrième trimestre 2009 ont été identiques à ceux du précédent trimestre. Pour ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3, les objectifs de distributions prévisionnelles 2010 par part ont été portés respectivement de 16,20 € à 17,40 € (+ 7,4%), et de 16,62 € à 16,92 € (+1,8%).

Pour ACTIPIERRE 1, l'objectif a été abaissé de 26,70 € à 25,80 € (-3,3%). Néanmoins, compte tenu du dernier prix du marché secondaire, le rendement prévisionnel instantané offert sur ce support est toujours attractif à 5,27%.

Ces mêmes rendements calculés pour ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3 devraient également rester à des niveaux significatifs, respectivement 5,56 et 5,41%.

	Acompte mis en paiement le	Acompte par part	Acompte après prélèvements sociaux	Acompte après PLF*
 ACTI PIERRE 1	Rappel : Total 2008	27,70 €	27,58 €	27,40 €
	1 ^{er} trimestre 2009	15/04/2009	6,90 €	6,87 €
	2 ^e trimestre 2009	15/07/2009	6,90 €	6,88 €
	3 ^e trimestre 2009	15/10/2009	6,45 €	6,44 €
	4^e trimestre 2009	15/01/2010	6,45 €	6,44 €
	Total 2009	26,70 €	26,63 €	26,54 €
 ACTI PIERRE 2	Rappel : Total 2008	16,02 €	15,98 €	15,95 €
	1 ^{er} trimestre 2009	15/04/2009	3,90 €	3,89 €
	2 ^e trimestre 2009	15/07/2009	3,90 €	3,89 €
	3 ^e trimestre 2009	15/10/2009	4,20 €	4,20 €
	4^e trimestre 2009	15/01/2010	4,20 €	4,20 €
	Total 2009	16,20 €	16,19 €	16,18 €
 ACTI PIERRE 3	Rappel : Total 2008	17,16 €	17,12 €	17,04 €
	1 ^{er} trimestre 2009	15/04/2009	4,08 €	4,07 €
	2 ^e trimestre 2009	15/07/2009	4,08 €	4,06 €
	3 ^e trimestre 2009	15/10/2009	4,23 €	4,22 €
	4^e trimestre 2009	15/01/2010	4,23 €	4,22 €
	Total 2009	16,62 €	16,60 €	16,56 €

* Prélèvement libératoire forfaitaire sur les revenus financiers.

Pour calculer le montant de vos revenus, il suffit de multiplier le montant de l'acompte par le nombre de parts que vous détenez ; un avis de crédit est adressé à chaque associé avec le bulletin trimestriel.

Compte tenu du faible montant des produits financiers et des arrondis en découlant, l'acompte après prélèvements effectivement perçu pourra être légèrement différent de celui indiqué ci-dessus.

La trésorerie disponible est entièrement placée en certificats de dépôts émis par de grandes banques françaises, sécurisés et sans aucune incidence fiscale sur les seuils de cession de valeurs mobilières de placement. Dans l'environnement financier actuel, les taux de rendement de ces supports sont très faibles, inférieurs à 1%, mais cette gestion extrêmement prudente a permis à vos SCPI de ne pas être affectées par des "actifs financiers toxiques".

Les prélèvements sociaux et libératoires sont ainsi calculés au quatrième trimestre 2009 sur des montants de produits financiers fiscalement imposables, de respectivement 0,06, 0,01 et 0,03 euros par part pour ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

Le prochain revenu trimestriel sera mis en paiement entre le 15 et le 20 avril 2010.




Il est rappelé que pour le paiement des revenus, le virement bancaire est le mode le plus efficient en termes de sécurité et de délais. Pour éviter l'usage inadapté de lettres-chèques, il suffit de communiquer à CILOGER un Relevé d'Identité Bancaire et de signaler impérativement tout changement de domiciliation bancaire.

■ Marché des parts

L'intérêt marqué des investisseurs pour les SCPI de murs de magasins, considérées comme un rempart à la crise compte tenu de leur capacité de résistance, et pour les SCPI ACTIPIERRE en particulier, a permis aux rapports ventes/achats de s'améliorer nettement par rapport aux points bas observés en début d'année.

Ainsi, avec des parts en attente de vente qui restent faibles (respectivement 0,25%, 0,02% et 0% pour ACTIPIERRE 1, 2 et 3), les prix d'exécution du marché secondaire sont orientés à la hausse, atteignant des nouveaux plus hauts historiques pour ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3 et s'établissant à moins de 6% de son record pour ACTIPIERRE 1 :

- 443,91 € pour ACTIPIERRE 1, en progression de + **0,9%** par rapport à fin 2008
- 283,56 € pour ACTIPIERRE 2, en progression de + **23,3%** par rapport à fin 2008
- 283,5657 € pour ACTIPIERRE 3, en progression de + **13,4%** par rapport à fin 2008.

	Date de confrontation	Nombre de parts échangées	Prix d'exécution	Prix acheteur
	28/01/2009	20	423,98	468,00
	25/02/2009	234	435,00	480,16
	25/03/2009	38	423,98	468,00
	29/04/2009	87	434,00	479,06
	27/05/2009	121	430,00	474,64
	24/06/2009	186	435,00	480,16
	29/07/2009	94	436,67	482,00
	26/08/2009	195	435,76	481,00
	30/09/2009	318	435,00	480,16
	28/10/2009	159	440,00	485,68
	25/11/2009	223	443,91	490,00
	30/12/2009	234	443,91	490,00
	28/01/2009	33	230,00	253,88
	25/02/2009	443	230,00	253,88
	25/03/2009	647	230,00	253,88
	29/04/2009	133	230,29	254,19
	27/05/2009	278	236,00	260,50
	24/06/2009	175	241,00	266,02
	29/07/2009	190	247,32	273,00
	26/08/2009	336	260,00	286,99
	30/09/2009	144	281,75	311,00
	28/10/2009	165	281,75	311,00
	25/11/2009	255	281,75	311,00
	30/12/2009	392	283,56	313,00
	28/01/2009	50	249,13	275,00
	25/02/2009	375	248,00	273,75
	25/03/2009	289	254,57	281,00
	29/04/2009	61	258,19	285,00
	27/05/2009	317	254,57	281,00
	24/06/2009	150	260,00	286,99
	29/07/2009	198	264,50	291,97
	26/08/2009	82	265,00	292,51
	30/09/2009	375	265,00	292,51
	28/10/2009	467	265,44	293,00
	25/11/2009	618	265,44	293,00
	30/12/2009	40	283,56	313,00

Le prix d'exécution correspond au montant revenant au vendeur. Le prix d'acquisition est le prix d'exécution majoré des frais.

Calendrier des prochaines confrontations

Date limite de réception des ordres

Mardi 26 janvier 2010
Mardi 23 février 2010
Mardi 30 mars 2010
Mardi 27 avril 2010

Date de confrontation

Mercredi 27 janvier 2010
Mercredi 24 février 2010
Mercredi 31 mars 2010
Mercredi 28 avril 2010

Parts inscrites à la vente

Le nombre de parts à la vente figurant sur le carnet d'ordres est de 386 (0,25% des parts) pour ACTIPIERRE 1, de 56 (0,02%) pour ACTIPIERRE 2 et de 0 pour ACTIPIERRE 3.

Modalités d'acquisition et de cession des parts

Le capital des SCPI ACTIPIERRE 1, 2 et 3 étant fermé, l'acquisition sur le marché secondaire constitue la seule possibilité d'acheter des parts. Les transactions sont susceptibles d'être réalisées selon l'une ou l'autre des deux modalités suivantes : soit au prix d'exécution avec intervention de la société de gestion, soit par cession directe entre vendeurs et acheteurs.

Les parts cédées cessent de participer aux distributions d'acomptes et à l'exercice de tout autre droit à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession intervient ; les parts acquises entrent en jouissance le premier jour du trimestre civil au cours duquel elles ont été souscrites.

CILOGER, qui a choisi d'appliquer les prescriptions de la directive "Marchés d'Instruments Financiers" (MIF) aux SCPI sous gestion, place tout nouveau souscripteur, personne physique, sous le statut "client non professionnel".

■ Acquisition et cession de parts avec intervention de la société de gestion

Le fonctionnement du marché secondaire, les informations réglementaires ainsi que les mandats d'achat ou de vente sur le marché secondaire sont disponibles sur le site internet www.ciloger.fr ou directement auprès des services de CILOGER.

Le prix d'exécution est établi le dernier mercredi du mois, la veille en cas de jour férié ; les ordres sont exécutés à ce seul prix, auquel peut être échangée la plus grande quantité de parts. A limite de prix égale, les ordres les plus anciens sont exécutés.

Les ordres doivent mentionner le prix souhaité : à l'achat, le prix limite maximum tous frais compris et à la vente, le prix limite minimum net vendeur. Ils doivent être adressés par lettre recommandée avec avis de réception et parvenir à **CILOGER – 147 boulevard Haussmann – 75008 Paris, au plus tard la veille de la confrontation à 16h00.**

Conformément à la faculté offerte par l'article 422-25 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, une couverture égale au montant total du prix d'achat est demandée pour tout ordre d'achat ; elle est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises. Les couvertures par chèque de banque doivent être reçues par CILOGER au plus tard à 16h00 la veille de l'établissement du prix d'exécution ; les couvertures par chèque barré (ordinaire) doivent être reçues par CILOGER neuf jours calendaires avant l'établissement du prix d'exécution. Le remboursement de la couverture, intégral en cas d'ordre non servi, partiel en cas de soulté, est effectué dans un délai maximal de 20 jours à compter du dernier jour du mois de la dernière confrontation.

Il est toujours possible de modifier votre ordre en retournant le formulaire d'annulation – modification de votre ordre, disponible sur simple demande auprès de CILOGER ou sur le site internet.

Le total des frais d'achat sur le marché secondaire organisé est de 10,382% TTC (5% de droits d'enregistrement + 5,382% de commission).

■ Cession directe entre vendeurs et acheteurs

Les conditions de vente sont dans ce cas librement débattues entre les intéressés (cession dite "de gré à gré"). Une fois la cession effectuée, la déclaration de cession de parts sociales non constatée par un acte doit être enregistrée auprès de la recette des impôts de l'acheteur ou du vendeur, et les intéressés doivent s'acquitter des droits d'enregistrement de 5% directement auprès du Trésor Public.

Si la cession s'opère par cession directe, ou par voie de succession ou de donation, CILOGER perçoit un forfait de frais de dossier, actuellement de 134,32 euros TTC ; ce forfait est indexé au 1er janvier de chaque année sur l'indice INSEE des prix des services (4009 E).

■ Vie sociale

■ ACTIPIERRE 1

Renouvellement du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale de juin 2010 d'ACTIPIERRE 1 devra renouveler le mandat des neuf membres du Conseil de surveillance de votre SCPI. Les attributions, missions et organisation de ce conseil qui vous représente sont explicitées à l'article 18 des statuts d'ACTIPIERRE 1. Si vous souhaitez vous présenter à cette élection, votre candidature doit parvenir par courrier à CILOGER avant le 26 avril 2010, et comporter vos nom, prénom, date de naissance, activités professionnelles au cours des cinq dernières années et le nombre de parts détenues.



■ ACTIPIERRE 3

Renouvellement du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale de juin 2010 d'ACTIPIERRE 3 devra renouveler le mandat des neuf membres du Conseil de surveillance de votre SCPI. Les attributions, missions et organisation de ce conseil qui vous représente sont explicitées à l'article 18 des statuts d'ACTIPIERRE 3. Si vous souhaitez vous présenter à cette élection, votre candidature doit parvenir par courrier à CILOGER avant le 26 avril 2010, et comporter vos nom, prénom, date de naissance, activités professionnelles au cours des cinq dernières années et le nombre de parts détenues.

■ **Fiscalité**

Prélèvements à la source sur les placements de trésorerie

- si vous avez opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire sur les revenus financiers réalisés par votre SCPI : 30,10% (18% d'impôt + 12,10% de prélèvements sociaux). Vous disposez de la faculté de modifier votre choix en nous adressant votre demande par courrier **avant le 31 mars de chaque année. Le choix retenu pour l'année ne peut être modifié en cours d'exercice.**
- si vous n'avez pas opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire : CILOGER procède à la retenue à la source des prélèvements sociaux (12,10%). Vous resterez imposé l'année suivante sur les revenus financiers, déduction faite des prélèvements sociaux.

Déclaration des revenus 2009

CILOGER vous adressera fin mars 2010 l'ensemble des éléments nécessaires à la déclaration des revenus de votre SCPI, perçus au titre de 2009 (n° 2044).

Impôt de Solidarité sur la Fortune

Si vous êtes concerné par l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et domicilié en France, nous vous rappelons que vous êtes tenu de déposer une déclaration n° 2725 au plus tard le 15 juin 2010.

La valorisation à prendre en considération pour compléter votre déclaration fiscale est le dernier prix d'exécution connu au 31 décembre 2009, qui s'établit respectivement à 443,91 euros, 283,56 euros et 283,56 euros par part pour ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

■ **OPCI**

L'Organisme de Placement Collectif Immobilier et ses règles de gestion ont été intégrés au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (arrêté du 18 avril 2007 publié au journal officiel du 15 mai 2007).

La réglementation prévoit que les associés des SCPI soient consultés en assemblée générale extraordinaire pour décider de la transformation éventuelle de leur SCPI en OPCI et, le cas échéant, de la forme d'OPCI choisie (FPI : fonds de placement immobilier distribuant des revenus fonciers ou SPPICAV : société de placement à prépondérance immobilière et à capital variable, distribuant des revenus de capitaux mobiliers) ; le délai imparti est de cinq ans à compter de l'homologation du règlement général de l'AMF, c'est-à-dire qu'il court jusqu'au 15 mai 2012. CILOGER souhaitait effectuer cette consultation lors d'un prochain exercice afin d'être en mesure d'apporter aux associés des réponses totalement éclairées aux éventuelles questions posées.

Nonobstant, dans un souci de neutralité, la société de gestion a décidé d'agréer les résolutions visant au maintien de vos SCPI dans leur forme juridique actuelle et présentées par certains associés lors des assemblées générales extraordinaires de juin 2009. Ces résolutions ont été adoptées sur ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

■
Pour tous renseignements : M. Patrick LE MAIRE - CILOGER

147 boulevard Haussmann – 75008 PARIS – Tél : 01 56 88 92 93 – Fax : 01 56 88 92 22 - www.ciloger.fr

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier, a obtenu les visas de la Commission des Opérations de Bourse, devenue l'Autorité des marchés financiers :

ACTIPIERRE 1 : SCPI n° 03-34 du 28/10/2003 / ACTIPIERRE 2 : SCPI n° 03-35 du 28/10/2003 / ACTIPIERRE 3 : SCPI n° 03-11 en date du 24/06/2003

CILOGER a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers n° GP 07000043 en date du 10 juillet 2007

La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par Ciloger est consultable sur son site internet.

